



COMPTE RENDU REUNION NEGOCIATIONS 09-12-2022

Présents : Marie-Claire, Micheline, Kumaran, Ménouar, Yannick, Gilles, Yann et Jérôme.

OR présente l'odj de la journée : L'orga sociale le matin avec un volet pour chaque instance, notamment les RP, les CSSCT...et présentation du bilan NAO 2022 et recueil des revendications l'après-midi.

Présentation de Madame Séverine ROLQUIN-BLUET (remplaçante d'Aurélié Baptista).

La **CFDT** a pris la parole pour évoquer divers sujets :

- A réfléchir sur une expérimentation du travail hebdomadaire sur 4 jours visant les services qui n'ont pas accès au télétravail.
- Voiture électrique : le moment est mal choisi pour la consultation, les commerciaux en grande difficulté...nous demandons une prise en compte de cette période traverser par les commerciaux. Y'a-t-il un champ de négociation possible ?
En réponse, OR nous informe que Christophe Scherrer sera présent en CSEC le 14 décembre, vous pouvez évoquer les différents sujets !
- Délestage ! Coupure d'électricité ? OR réponds JF Colle interviendra sur le sujet en CSEC, la direction est en réflexion sur les effets de bord des annonces du gouvernement.

Commenté [KR1]:

Prorogation de l'avenant à l'accord télétravail :

La CFDT est favorable à une prorogation et laisser le temps pour la campagne électorale mais maintien sa demande d'assouplir le texte concernant le TTO et augmenter le nombre des TTO, augmentation de l'indemnité journalier à 3,25 € limite URSSAF pour cet avenant.

La CFDT interroge FO concernant leur demande formulée le 30 novembre d'augmentation de 10 jours TTO, concerne le futur accord ou bien l'avenant en question ?
FO précise que pour l'avenant leur demande est uniquement sur l'augmentation de l'indemnité journalier et non les jours TTO.

UNSA soutien la demande de la CFDT pour augmenter les TTO.

Pour les salariés Ex-Miel, nous maintenons notre demande de proroger leur accord actuel, mais pas opposer à revoir la durée d'un an...il faut laisser le temps nécessaire aux salariés de s'adapter à l'accord MH.

Les autres OS, qui n'avaient pas dit un mot le 30 novembre sur ce sujet, FO et UNSA nous ont soutenue en séance.

OR n'est pas opposé à faire un geste pour MIEL mais ne donnera pas un an.
Favorable à revoir la formulation du texte TTO, notion d'illustrer avec des exemple car reconnait une nécessité d'éclairage, pas favorable à augmenter le contingent TTO mais a dit que nous sommes en négociation.

OR proposera un texte pour la prochaine séance avec une prorogation d'un an.

L'organisation sociale :

OR a dit que le nombre des CSE n'est pas son sujet, c'est aux OS de finaliser et qu'on va plutôt travailler sur les instances aujourd'hui.

OR présente un document de travail RH sur le rôle des RP actuel et des nouvelles missions, idem pour CSSCT. L'animation des instances sera vu à la prochaine séance.
Il souhaite que MH soit innovant sur les RP et CSSCT.

CFDT, FO, UNSA et la CFE-CGC favorables à maintenir le nombre de CSSCT d'aujourd'hui, soit 23.

OR parle de professionnalisation des élus, CGT et FO réfutent cette expression.

Nous attendons le premier texte de la direction sur ce sujet.

CFE-CGC informe de sa petite évolution sur le nombre de CSE : ils sont prêts à aller jusqu'à 3 !

UNSA informe aussi de leur changement de position et sont favorables aux 3 CSE.

Enfin une majorité pour l'orga sociale, CFDT avec UNSA et CFE-CGC plutôt qu'avec FO seule !

Reste à travailler sur un découpage des sites entre nous, c'est notre prochaine étape.

NAO :

OR présente le bilan NAO 2022 avec Boris SMOLIC.
Echanges avec les OS, questions sur les chiffres...demandes des chiffres complémentaires par les OS. Débat sur le salaire moyen/médian...
La CGT demande la position et un engagement ferme de la direction pour la NAO 2023 !

OR demande aux OS de faire leurs propositions :
La délégation CFDT avait décidé de laisser parler les autres OS.
Un grand moment de silence, chacun se regarde et personne n'y va, après quelques relances d'OR, FO se lance...

FO : 6% d'AG ; augmentation de l'indemnité journalier télétravail à 3,25 € ; une prime pour ceux qui sont obligés de venir sur site.

CFDT :

- 1) La clause de revoyure en octobre 2023
- 2) Augmentation Générale de **5 % pour tous**
- 3) Augmentation de l'indemnité journalier télétravail : Suppression de la limite des 20 euros mensuel et augmentation de l'allocation forfaitaire journalier à 3,25 €. (*Revoyure 2022*)*
- 4) Prime transport : 60% actuellement, une prise en charge employeur à **75%** / pour 2022 – 2023 possibilité laissée par le gouvernement. (*Revoyure 2022*)*

- 5) Prime de 200 € pour les salariés sans pouvoir exercer le télétravail. Une GPEC propre à la DETI pour évolution professionnelle. *(Revoyure 2022)**
- 6) Les 2 jours CCN RCIP de fin d'année 2022 pour SOPRESA – Ils ne sont pas bénéficiaires ! / En contre partie « Rattrapage » par un jour de pont flottant offert par l'employeur soit le 19 mai 2023 (vendredi) ou 14 août 2023 (lundi) : fermeture des agences de Crédits Agricoles. *(Revoyure 2022)**
- 7) 7.1 - Bien être des salariés : La grande démission ou la démission silencieuse, pour recréer le lien collectif. Dispositif « budget animation d'équipe » 20 € par an et par collaborateur.
7.2 - A consacrer une demi-journée pour un évènement par site organisé par la direction en conviant tous les salariés.
- 8) Des **Embauches**, plutôt des CDI, crise d'effectif et de surcharge de travail et pour pallier l'absentéisme.
- 9) Augmentation de l'abondement PEE -PERCO/aujourd'hui à 700€ et 200%.

(Revoyure 2022) : Ces 4 points faisaient déjà partie de nos revendications de la revoyure 2022.*

CFE-CGC : 5% d'AG au 1^{er} janvier 2023 ; Passé le PERO (anciennement article. 83) à 2.5% (aujourd'hui à 1.01%) ; Augmenté l'enveloppe égalité pro de 150 000 € à 500 000 € ; doublement de l'abondement PEE-PERCO et 2 abondements distincts.

UNSA : Demande une étude de la charge du travail – ressources en lien avec la QVCT ; 6% d'AG ; Augmenter le forfait télétravail journalier ; RSE-Augmenter la prime de transport à hauteur de 75% ; Budget de convivialité ; Revoyure en septembre 2023 et demande que le salaire minimum garanti de 25000 € annuel soit intégrer dans le salaire et non versé en prime complémentaire en janvier. Semaine à 32 heures sur 4 jours et la retraite à 60 ans.

CGT : 8% d'AG avec un minimum 250 € par mois ; 14 mois de salaire pour tous ; une prime PPV ; Augmentation Individuelle, généralisation des AI et que les refus soient motivés ; Augmentation de l'indemnité télétravail ; Les indicateurs de productivité télétravail pour aboutir à 32 heures hebdomadaire ; Compensation par le versement d'une prime mensuelle pour tout travailleurs ayant un refus de télétravail ; 80 € forfaitaire mensuel pour les consommations bureautiques télétravail.

En conclusion, pour le 16/12/2022, il sera abordé les points suivants :

- Avenant de prorogation de l'accord télétravail ;
- Un projet d'agenda social 2023 ;
- Premier projet de texte CRC ;
- Quelques chapitres sur l'organisation sociale ;
- Les premières propositions de la direction NAO 2023 en séance.

La délégation